

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.047

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : néant

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : APPROBATION DU 3EME SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE CHARENTE-MARITIME 2010-2016

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITE

Conformément à la loi du 31 mai 1990 et à la loi du 5 juillet 2000, un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé en 2002 par la Commission Consultative Départementale et a été signé par le Préfet de Charente-Maritime le 23 janvier 2003.

Ce schéma s'appuyait sur le diagnostic établi en 1996.

Le schéma départemental 2003/2009 arrive à son terme et une démarche de révision a été engagée conformément à la législation :

- pour évaluer les réalisations en regard des objectifs fixés dans le schéma départemental,
- actualiser le diagnostic pour identifier les enjeux transversaux et quantifier les besoins à l'échelle départementale et territoriale au niveau des pays,
- élaborer le nouveau schéma en fixant les orientations générales, les objectifs spécifiques, les moyens de son application et de son suivi.

Le 3^{ème} schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010/2016 se fixe les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer le travail de réseau départemental et territorial par l'animation, le soutien technique et juridique,
- Compléter les possibilités d'accueil par l'aménagement, la réhabilitation d'aires permanentes d'accueil, de petits et de grands passages,
- Veiller à la cohérence départementale et territoriale des modalités de gestion des différents dossiers (accueil, habitat, accompagnement socio-éducatif)
- Soutenir les actions d'accompagnement social dans le cadre de référence de la Charte
- Accompagner le processus de scolarisation
- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté au titre de la mixité
- Contribuer aux actions d'accès à la santé et au travail de réseau
- Développer le partenariat dans le domaine de l'insertion socio professionnelle, en vue d'élaborer un programme d'actions adaptées aux particularités des Voyageurs
- Permettre l'accès à des conditions de logement décentes et diversifiées
- Activer les dispositifs de droit commun et les compétences partenariales dans les domaines du logement, de l'habitat insalubre et indigne.
- Veiller à l'inscription des besoins recensés, dans les documents d'urbanisme de référence et dans ceux de programmation des politiques publiques du logement
- Mettre en œuvre des formations pour les acteurs de la vie locale et des administrations
- Disposer au niveau départemental de données qualitatives et quantitatives fiables et exploitables sur la typologie des familles, leurs caractéristiques, leurs besoins, l'évaluation des actions, sur les flux et l'itinérance par la création d'un observatoire.
- Organiser la communication
- Adapter les instances de pilotages et les moyens de mise en œuvre du schéma pour répondre aux nouvelles priorités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner un avis favorable au 3^{ème} schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Charente-Maritime 2010-2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD